



Caprins  
Lait

Collectif BioRéférences



Collectif  
BioRéférences

Pôle AB  
Massif Central



## LES EXPLOITATIONS CAPRINES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE DU MASSIF CENTRAL

---

Résultats de la campagne 2018

*Suivis des exploitations et contribution à la rédaction :*

Philippe ALLAIX, Chambre d'agriculture de la Loire

Aurélie BILLON, Bio Bourgogne

Françoise BOUILLON, Chambre d'agriculture de la Lozère

Sylvie DENIS, Chambre d'agriculture de la Corrèze

Alexandre BANCAREL, APABA

Christel NAYET, Chambre d'agriculture de la Drôme

*Synthèse des données et rédaction :*

Catherine DE BOISSIEU, Institut de l'élevage

Christel NAYET, Chambre d'agriculture de la Drôme

Mars 2020

## 1. Le projet BioRéférences porté par le Pôle AB Massif Central

En 2013 et 2014, le Pôle AB Massif Central a mené un important travail de concertation à l'échelle du Massif Central pour identifier les besoins des acteurs de l'agriculture biologique. Le projet BioRéférences a été élaboré pour apporter des réponses à un besoin majeur de références technico-économiques sur les systèmes de productions biologiques. Il a pour ambition de répondre à la diversité des besoins en références pour accompagner le développement d'élevages ruminants biologiques viables, vivables et en cohérence avec leur territoire et leurs filières/marchés.

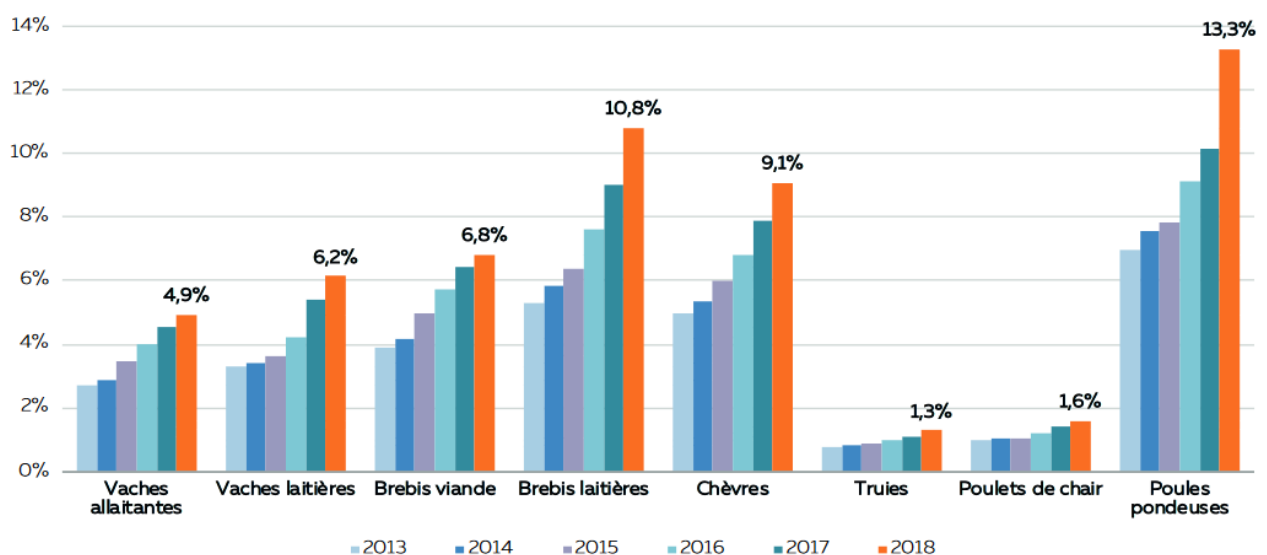
Différents moyens ont été mis en place pour produire et valoriser au mieux les références sur les systèmes ruminants. Parmi ces moyens, un réseau de 70 fermes (en caprins lait, ovins lait, ovins viande, bovins lait et bovins viande) localisées sur le Massif Central a été constitué. Cette synthèse présente les résultats issus de ce réseau de treize fermes caprines pour la campagne 2018.

## 2. L'élevage caprin certifié en agriculture biologique en France et dans le Massif Central (sources Agence Bio/OC, Agreste 2015 ; enquête annuelle laitière SSP ; GEB-Institut de l'élevage)

D'après l'Agence bio, plus de 1100 exploitations caprines sont certifiées en bio ou en conversion bio en 2018 soit une progression de 10% par rapport à 2017. Le nombre de chèvres certifiées bio serait de 72 380 et 6 200 en conversion bio soit une moyenne de 69 chèvres pour les exploitations bio et 46 chèvres pour les exploitations en conversion bio. La part des chèvres bio atteint ainsi 9,1%.



### ÉVOLUTION DE LA PART DES RUCHES ET DES CHEPTELS NATIONAUX CONDUITS EN BIO DE 2013 À 2018



Source : Agence BIO / OC, Agreste 2017



Dans les 22 départements intégrés en partie ou en totalité dans le Massif Central, l'Agence Bio recensait pour la même année 378 exploitations certifiées ou en cours de conversion avec un cheptel caprin, soit une progression de 15% pour la seule année 2018. Ces exploitations détenaient un cheptel total de presque 22 680 chèvres, soit une moyenne de 60 chèvres par exploitation.

Plus localement sur la zone du Massif Central, la demande reste soutenue : le marché des produits fabriqués à base de lait de chèvre biologique est en plein développement. De nouvelles laiteries créent une gamme bio. Ainsi sur la zone massif central, 6 entreprises cherchent du lait de chèvre bio : La Lémance, la Bergerie de Lozère (groupe Triballat-Noyal), Val d'Ormeze (Ardèche), la fromagerie de St Jean en Chevalet (Loire), la fromagerie Mons (Loire), et la coopérative des Cévennes (Lozère).



### 3. Les exploitations caprines suivies dans le cadre du projet BioRéférences

Cette synthèse présente les résultats techniques et économiques de la campagne 2018 des 13 exploitations caprines laitières et fromagères suivies dans le cadre du projet BioRéférences. Ces suivis ont été réalisés par les Chambres d'agriculture de Corrèze, Drôme, Loire et Lozère, l'Association de Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron [APABA], et l'association Bio Bourgogne.

Depuis 2014, trois exploitations en transformation fromagère fermière ont arrêté le suivi et ont été remplacées. Une exploitation en livraison est également venue compléter le nombre de suivi à partir de 2015.

Les 13 exploitations caprines suivies en 2018 se répartissent en deux systèmes distincts :

- 5 exploitations sont des systèmes livreurs dont la majorité de la production de lait de chèvre est commercialisée à une laiterie ;
- 8 exploitations sont des systèmes fromagers dont la majorité de la production est transformée à la ferme et commercialisée en circuits courts.

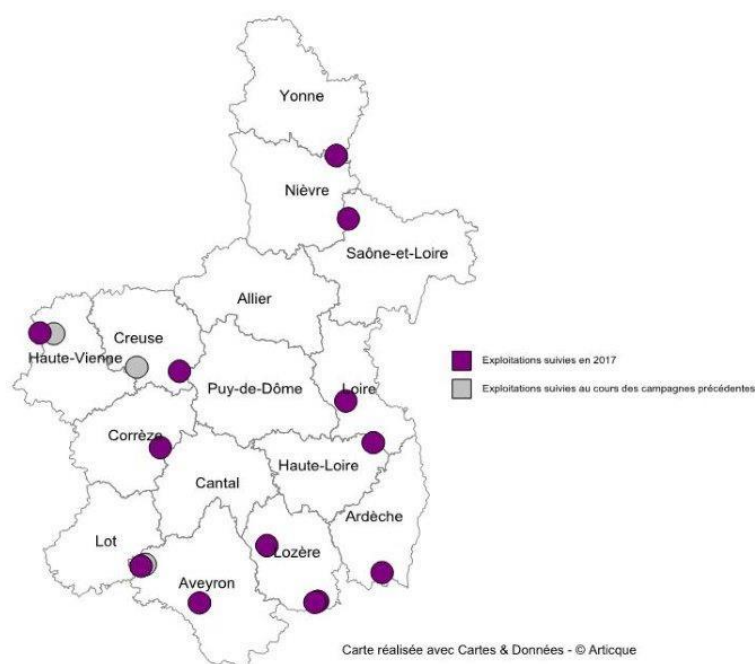
*Avertissement : les résultats moyens présentés dans ce document n'illustrent pas la diversité des systèmes en agriculture biologique rencontrés dans le Massif Central mais seulement de l'échantillon étudié, composé d'un nombre limité de fermes aux structures hétérogènes. Les résultats doivent donc être utilisés avec précaution.*

Pour les systèmes livreurs, la conversion en agriculture biologique est récente, entre 2011 et 2013, et caractéristique de la demande croissante en lait de chèvre biologique ces dernières années. Pour les systèmes fromagers, la conversion en agriculture biologique est soit récente ( $\leq 5$  ans) pour 2 exploitations, soit intermédiaire pour 3 exploitations soit ancienne ( $> 20$  ans) pour 3 exploitations.



#### Figure 1. Localisation des exploitations caprines suivies

Source : projet BioRéférences, campagne 2018





### 3.1. Structure des exploitations suivies

Le tableau ci-dessous présente les structures moyennes des exploitations suivies dans le projet. La main d'œuvre totale présente sur les exploitations est de 2 UMO pour les livreurs et de 2,9 UMO pour les fromagers. Il s'agit de main d'œuvre essentiellement familiale, 3 exploitations font appel à un salarié pour un quart temps et 3 exploitations font appel à un ou plusieurs salariés à temps plein.

**Tableau 1. Structure des exploitations caprines**

Source : projet BioRéférences, campagne 2018

	Fromagers		Livreurs	
	2018	Evol 2017 - 2018 [éch. constant]	2018	Evol 2017 - 2018 [éch. constant]
<b>Nombre d'exploitations</b>	8	7	5	5
<b>Main-d'œuvre totale [UMO]</b>	<b>3,0</b>	<b>+8%</b>	<b>2,1</b>	<b>+2%</b>
Main-d'œuvre exploitante [UMO]	1,5	=	1,3	-7%
Main-d'œuvre salariée [UMO]	1,4	+16%	0,6	+33%
Main-d'œuvre bénévole [UMO]	0,2	+8%	0,2	=
Main-d'œuvre atelier caprin [UMO]	1,5	+5%	1,7	+19%
<b>SAU [ha]</b>	<b>59</b>	<b>+4%</b>	<b>40</b>	<b>+1%</b>
SFP hors parcours [ha]	54	+4%	34	+5%
Surface en herbe [ha]	52	+6%	32	+4%
Surfaces pastorales* [ha]	12	-	85	=
Grandes cultures [ha]	4	+4%	6	-17%
<b>Cheptel total [UGB]</b>	<b>39</b>	<b>-3%</b>	<b>47</b>	<b>=</b>
Cheptel caprin [UGB]	15	-10%	39	+1%
Nombre de chèvres	75	-12%	183	-2%
<b>Lait de chèvre produit [litres]</b>	<b>34 030</b>	<b>-14%</b>	<b>133 259</b>	<b>+8%</b>

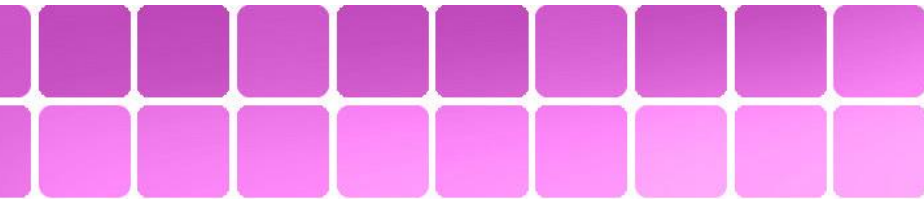
\* pour les élevages qui en possèdent

La moyenne des deux groupes cache une variabilité importante dans les structures des exploitations suivies :

- la SAU varie de 22 à 176 ha chez les fromagers et de 15 à 94 ha chez les livreurs ;
- pour certaines exploitations, la SAU peut être complétée par des surfaces pastorales (jusqu'à 12 ha de parcours pour les fromagers et 138 ha de parcours chez les livreurs) ;
- le cheptel total (atelier caprin + autre(s) atelier(s) herbivore(s)) varie de 13 à 134 UGB chez les fromagers et de 18 à 100 UGB chez les livreurs, et seules 3 exploitations sont spécialisées en production caprine ;
- le nombre de chèvres varie de 28 à 182 chèvres chez les fromagers et de 91 à 432 chèvres chez les livreurs ;
- et le volume de lait de chèvre produit varie de 14 000 litres à 82 000 litres chez les fromagers et de 59 000 à 339 000 litres chez les livreurs.

Chez les fromagers, la majorité des systèmes est diversifiée avec la présence d'autres espèces animales que la chèvre comme les bovin viande, bovin lait, porc charcutier... Seule une exploitation est spécialisée en caprin avec 49 chèvres / UMO. Sur les 8 fermes suivies, 2 producteurs diminuent fortement son troupeau pour des raisons de travail ou des problèmes sanitaires. La baisse de production laitière par chèvre en 2018 s'explique aussi par une année difficile au niveau climatique (sécheresse et canicule).

Chez les livreurs, 2 fermes sont spécialisées en caprin avec respectivement 70 et 172 chèvres / UMO.

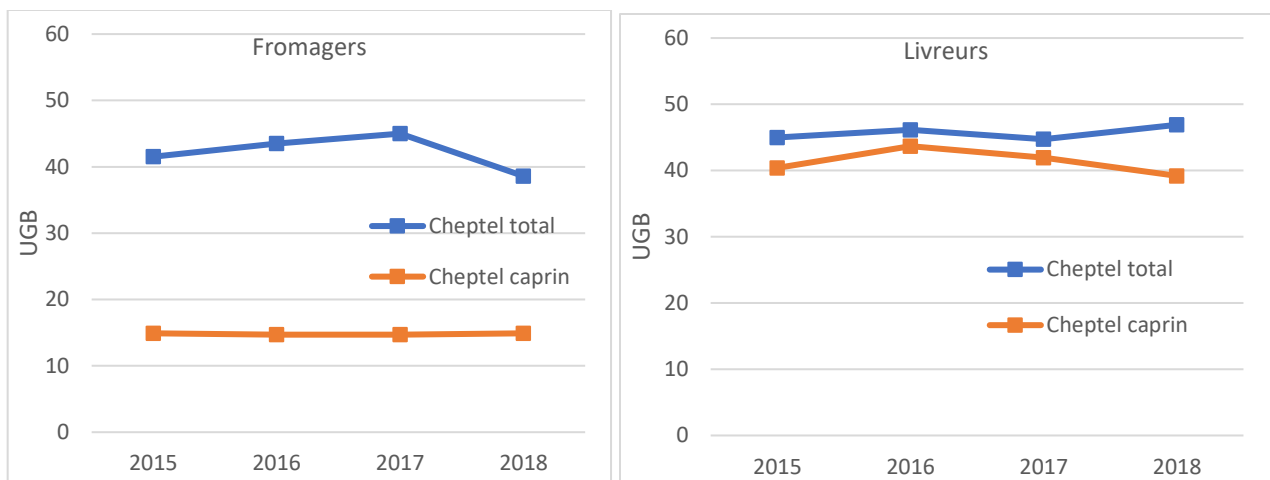


L'évolution des surfaces en grandes cultures s'explique par les petites surfaces concernées (moyenne de 4 ha chez les fromagers, 6 ha chez les livreurs) et par les systèmes en agriculture biologique majoritairement basé sur des rotations évoluant chaque année.

La logique de conversion vers l'agriculture biologique est différente selon le type d'exploitation. Les exploitations en livraison se sont récemment converties à l'agriculture biologique (2012 ou 2013) suite à la crise traversée par la filière caprine conventionnelle en 2011 et pour répondre à une demande des laiteries en recherche croissante de lait certifié AB. Chez les fromagers, certaines exploitations sont « historiquement » en agriculture biologique depuis l'installation des exploitants (que cette installation soit récente ou non) et d'autres ont fait le choix de l'agriculture biologique par conviction ou pour élargir leur gamme de circuits de commercialisation et leurs clients potentiels (magasins spécialisés, demande des clients sur les marchés,...).

### Figure 3. Evolution des cheptels entre 2015 et 2018

Source : projet BioRéférences, campagne 2018



On note peu d'évolution des UGB caprin aussi bien pour les exploitations fromagères que laitières entre 2015 et 2018.

Une ferme en système fromager a diminué ses vaches laitières en 2018 pour des raisons de charge de travail.

### 3.2. Résultats technico-économiques de l'atelier caprin

Le tableau ci-dessous présente les résultats moyens de la marge brute de l'atelier caprin.

Dans le groupe des livreurs, une exploitation a par ailleurs un fonctionnement d'atelier un peu atypique des 4 autres avec des mises-bas en contre saison.



**Tableau 2. Résultats technico-économiques de l'atelier caprin**

Source : projet BioRéférences, campagne 2018

	Fromagers		Livreurs	
	2018	Evol 2017 - 2018 [éch. constant]	2018	Evol 2017 - 2018 [éch. constant]
Nombre d'exploitations	8	7	5	5
Nombre de chèvres	75	-12%	183	-2%
<b>Lait de chèvre produit [litres]</b>	<b>34 030</b>	<b>-14%</b>	<b>133 259</b>	<b>+8%</b>
Lait de chèvre produit /chèvre [litres]	468	+3%	704	+11%
Lait de chèvre produit /UMO atelier caprin [litres]	20 584	-13%	80 069	+2%
Lait de chèvre vendu laiterie [litres]	-	-	130 597	+8%
Lait de chèvre transformé [litres]	31 592	-9%	ns	ns
<b>Prix du lait vendu laiterie [€/1000 litres]</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>912</b>	<b>+2%</b>
<b>Prix du lait transformé [€/1000 litres]</b>	<b>2 566</b>	<b>+6%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Concentrés et déshydratés des chèvres [kg/chèvre]</b>	<b>277</b>	<b>+26%</b>	<b>289</b>	<b>-8%</b>
Part des concentrés et déshydratés achetés [%]	79%	+6 pts	92%	+1 pts
Concentrés et déshydratés des chèvres [g/litre]	583	+21%	412	-16%
<b>Fourrages distribués [kg MS/chèvre]</b>	<b>644</b>	<b>+12%</b>	<b>688</b>	<b>+3%</b>
Part des fourrages achetés [%]	19%	+6 pts	26%	+2 pts
<b>Produit caprin + produit SFP caprine [€/chèvre]</b>	<b>1 186</b>	<b>+18%</b>	<b>654</b>	<b>+12%</b>
<b>Charges opérationnelles [€/chèvre]</b>	<b>336</b>	<b>+34%</b>	<b>334</b>	<b>+13%</b>
dont charges d'alimentation [€/chèvre]	162	+31%	261	+13%
dont contrôle de perf. et frais de reproduction [€/chèvre]	5	-45%	21	+20%
dont frais vétérinaire [€/chèvre]	17	+45%	15	-0%
dont autres charges d'élevage [€/chèvre]	32	+51%	33	+17%
dont charges SFP caprine [€/chèvre]	11	-22%	13	+36%
dont frais de transfo. + commercialisation [€/chèvre]	110	+7%	ns	ns
<b>Frais de transformation et de commercialisation [€/1000 litres]</b>	<b>227</b>	<b>+29%</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
<b>Marge brute atelier caprin avec aides [€/chèvre]</b>	<b>828</b>	<b>+4%</b>	<b>344</b>	<b>+17%</b>
<b>Marge brute atelier caprin avec aides [€/1000 litres]</b>	<b>1 756</b>	<b>+1%</b>	<b>490</b>	<b>+5%</b>
<b>Marge brute atelier caprin avec aides [€/UMO atelier caprin]</b>	<b>39 137</b>	<b>-17%</b>	<b>41 059</b>	<b>-22%</b>
Autonomie en concentrés (%)	22%	-4 pts	4%	-5 pts
Autonomie en fourrages* (%)	77%	-11 pts	55%	-21 pts
Autonomie alimentaire (%)	62%	-12 pts	36%	-18 pts

\* sur la base des quantités de fourrages distribués et d'une estimation du pâturage

2018 est une année humide au printemps puis avec une période de sécheresse et de canicule.

Pour les systèmes fromagers, la baisse de l'effectif caprin s'explique par la forte diminution du troupeau de chèvre sur 2 exploitations. L'effectif caprin des 6 autres fermes est stable avec une moyenne de 82 chèvres. Les frais vétérinaires oscillent de 5.50 à 32 €/chèvre.

Pour les livreurs, on note une augmentation de la main d'œuvre pour l'atelier caprin (+20% en 2018) ainsi que des charges alimentaires (+13%) ce qui induit une baisse de la marge brute / UMO malgré la légère augmentation de la production laitière.

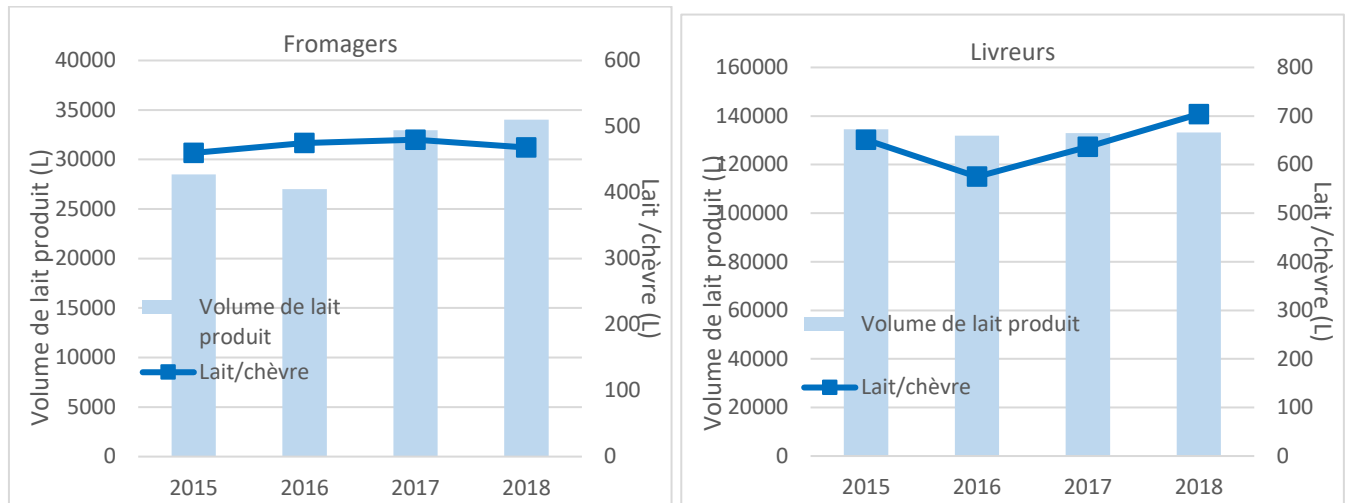
L'augmentation des charges alimentaires est liée à l'augmentation des achats (aux sécheresses successives mais aussi aux augmentations du prix des matières premières (céréales, aliment complet, ...)

Les quantités de fourrages achetés en 2018 oscillent entre 0 et 587 kg MS / chèvre en système fromager et de 0 et 495 kg MS / chèvre en système livreur. 3 élevages fromagers sont autonomes en fourrages contre 1 en système livreur. Pour les concentrés hors déshydratés, les fromagers

utilisent entre 85 et 372 kg / chèvre soit 243 à 751 g / litre de lait. Les livreurs, quant à eux, distribuent 142 à 443 kg de concentré hors déshydraté / chèvre soit 184 à 565 g / litre de lait.

**Figure 4. Evolution des volumes produits entre 2015 et 2018**

Source : projet BioRéférences, campagne 2018



Dans le **groupe des fromagers**, la variabilité de l'échantillon sur la productivité par chèvre (350 litres/chèvre à 545 litres/chèvre) s'explique par plusieurs facteurs : plusieurs élevages sont en monotraite toute l'année et une exploitation élève des chèvres de race poitevine et massif central. En 2018 on note une baisse de la marge brute dégagée par l'atelier / UMO du fait notamment de la baisse de l'autonomie. Le prix moyen du lait transformé s'est élevé à 2 566 €/1000 litres dans les 8 exploitations suivies. A titre indicatif, le prix du lait transformé dans les exploitations fromagères conventionnelles suivies dans le cadre du dispositif Inosys-Réseaux d'élevage dans les zones Sud-ouest, Bourgogne et Auvergne-Rhône-Alpes s'élève à 2 060 €/1000 litres en 2018 en moyenne. Les exploitations fromagères suivies bénéficient d'une meilleure valorisation de leur lait (+24%) du fait de leur certification en agriculture biologique et des circuits de vente. Mais pour ces éleveurs, la certification est davantage là pour répondre à une conviction personnelle des exploitants ou contribuer à une image de leurs produits que pour bénéficier d'une meilleure valorisation. Par ailleurs, l'éloignement des exploitations caprines du Massif Central des grandes villes ou des pôles importants de consommation les obligent à avoir une diversité importante de circuits de commercialisation : marchés, magasins ou épiceries spécialisés, restaurateurs...

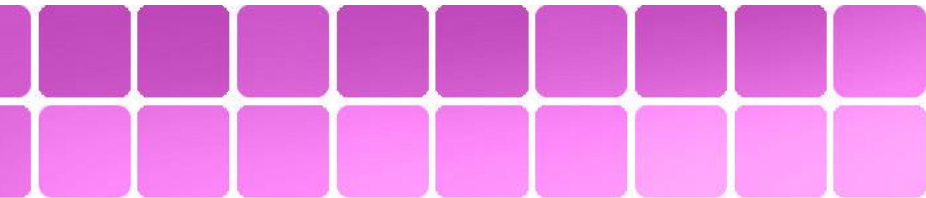


En complément, la marge brute avec aides caprines dégagée dans les exploitations fromagères en conventionnelles suivies dans le cadre du dispositif Inosys-Réseaux d'élevage s'élève à 1 163 €/chèvre contre 828 €/chèvre pour les 8 exploitations en bio. La différence majeure provient de la productivité par chèvre qui s'élève à 725 litres/chèvre en conventionnel contre 468 litres/chèvre en bio, alors que les charges opérationnelles s'élèvent à 413 €/chèvre en conventionnel contre 336 €/chèvre en bio.

Dans le **groupe des livreurs**, on note une stabilité du volume de lait produit malgré une hausse de la production individuelle avec une moyenne à plus de 700 l/chèvre (de 560 à 785 litres/chèvre). On note également une augmentation des charges alimentaires (+13%)

En 2018, le prix du lait continue sa légère progression à 912 €/1000 litres. Malgré la hausse des charges opérationnelles (achats d'aliments et reproduction), la marge brute / chèvre dégagée par les ateliers livreurs progresse. A titre indicatif, le prix moyen du lait de chèvre dans les élevages conventionnels suivis dans le dispositif Inosys-Réseaux d'élevage était de 733 €/1000 litres et la marge brute avec aides dégagée s'élevait à 380 €/chèvre (contre 344 €/chèvre en bio). Les différences s'expliquent là encore par une productivité laitière par chèvre moins élevée dans les 5



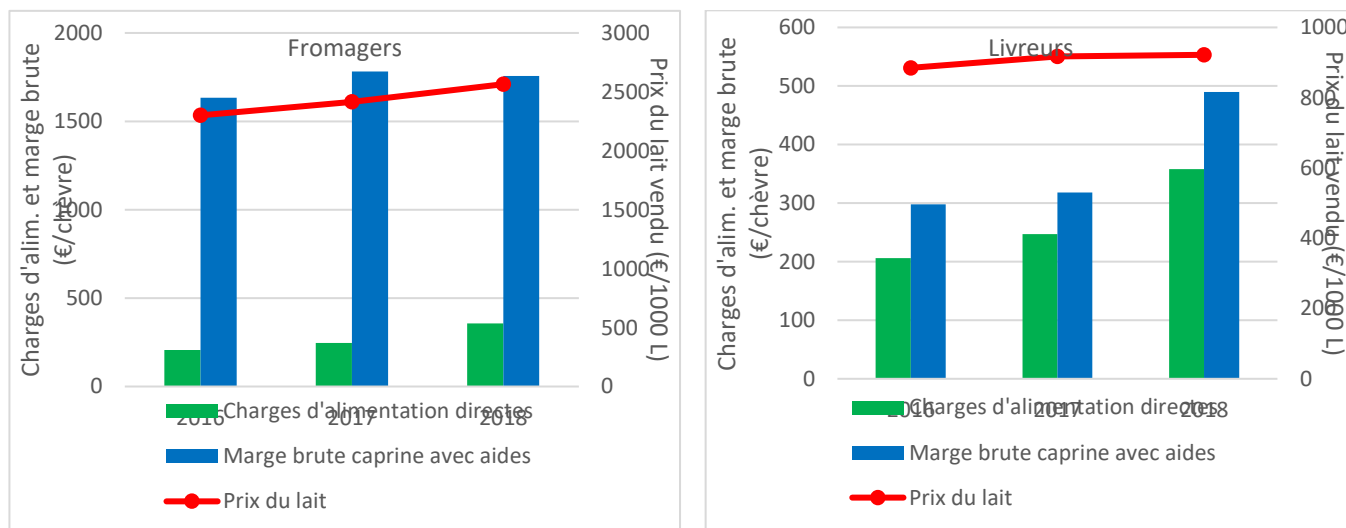


élevages suivis (704 litres/chèvre vs 854 litres/chèvre en conventionnel) pour un niveau de charges opérationnelles de 334 €/chèvre en bio contre 286 €/chèvre conventionnelle).

Du côté des charges opérationnelles l'alimentation représente 51% des charges opérationnelles de l'atelier pour les fromagers, 78% pour les livreurs. Cette différence est normale puisque les Fromager ont des charges spécifiques comme la transformation et la commercialisation que n'ont pas les livreurs.

Chez les fromagers, les frais de transformation et de commercialisation représente 32% des charges opérationnelles de l'atelier.

**Figure 5. Evolution de la marge brute caprine avec aides par chèvre et ses composantes entre 2016 et 2018** Source : projet BioRéférences, campagne 2018



Le maintien de la marge brute pour les systèmes fromagers se fait grâce à l'amélioration de la valorisation des fromages (bonne maîtrise de ses produits et de ses débouchés ?). Les livreurs ont une marge plus importante grâce à la production laitière.

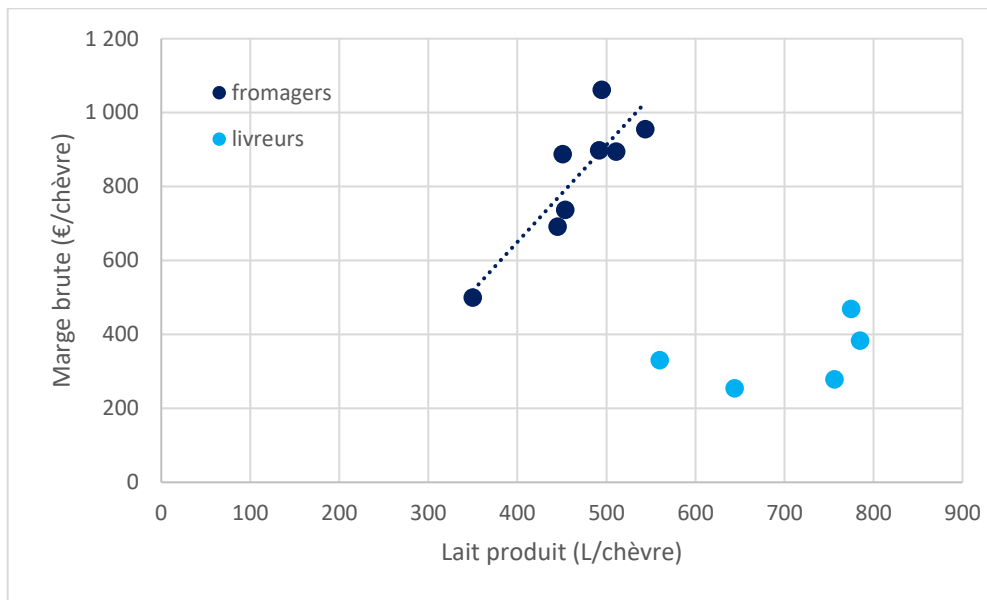
En système livreur, la production par chèvre est globalement plus importante, de 560 à 785 litres contre 350 à 545 litres pour les fromagers. Attention, une production individuelle plus forte n'implique pas obligatoirement une meilleure marge brute / chèvre.





**Figure 6. Lien entre productivité laitière et marge brute dégagée par l'atelier caprin**

Source : projet BioRéférences, campagne 2018



### 3.3. Résultats économiques de l'exploitation

Le tableau ci-dessous présente les résultats économiques globaux au niveau de l'exploitation. L'analyse des moyennes dans cette partie économique sur un petit nombre de fermes est particulièrement délicate, compte tenu de la présence dans les groupes d'exploitations de structures très diverses et de systèmes mixtes ou diversifiés.

Ainsi, deux exploitations « atypiques » du point de vue de leur structure ont été écartées de l'analyse (en fromager : une très grande structure avec plusieurs ateliers laitiers dans laquelle l'atelier caprin ne représente que 12% du produit brut ; en livreur : une exploitation avec une part importante de produits d'autres activités liée à une activité expérimentale).

**Tableau 3. Résultats économiques de l'exploitation**

Source : projet BioRéférences, campagne 2018

	Fromagers		Livreurs	
	2018	Evol 2017 - 2018 [éch. constant]	2018	Evol 2017 - 2018 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>	7	6	4	4
<b>Produit brut total [€]</b>	<b>204 735</b>	<b>-6%</b>	<b>200 427</b>	<b>+8%</b>
Produit brut total /UMO exploitant [€]	141 364	-11%	132 387	+6%
Produit atelier caprin [€]	85 255	-6%	144 856	+12%
en % du produit brut	54%	+2 pts	70%	+2 pts
Produits végétaux [€]	2 832	-50%	6 425	-48%
Aides totales [€]	31 690	+13%	44 094	+7%
Charges opérationnelles [€]	46 962	+2%	80 779	+19%
en % du produit brut	22%	+2 pts	39%	+2 pts
Charges de structure hors amo. et frais financiers [€]	88 880	+10%	56 698	+12%
en % du produit brut	38%	+5 pts	30%	+1 pts
<b>Excédent brut d'exploitation [€]</b>	<b>68 893</b>	<b>-21%</b>	<b>62 950</b>	<b>-7%</b>
en % du produit brut	39%	-7 pts	32%	-3 pts
Excédent brut d'exploitation /UMO exploitant [€]	47 137	-29%	44 052	-4%
Annuités + frais financiers court terme [€]	24 376	-4%	29 920	-11%
en % de l'excédent brut d'exploitation	12%	-0 pts	11%	-1 pts
<b>Revenu disponible [€]</b>	<b>45 419</b>	<b>-26%</b>	<b>33 031</b>	<b>-2%</b>
en % du produit brut	27%	-7 pts	21%	-2 pts
<b>Revenu disponible /UMO exploitant [€]</b>	<b>31 114</b>	<b>-34%</b>	<b>25 546</b>	<b>-2%</b>

Le revenu disponible € / UMO dégagé par les **élevages fromagers** a fortement baissé en 2018 pour s'élever à 31 000€ contre 40 000 en 2017. Cette évolution s'explique en grande partie par la baisse du produit caprin (- 6 000€ en 1 an).

Le revenu moyen disponible / UMO du **groupe des livreurs** est plutôt stable (légère baisse de 600€) malgré la hausse des charges opérationnelles et ceci grâce à l'augmentation des produits de l'atelier caprin (+ 8 000€ / UMO entre 2017 et 2018).

### 3.4. Coûts de production de l'atelier caprin

Le coût de production de l'atelier caprin des exploitations suivies dans le cadre du projet a été calculé selon la méthode nationale<sup>1</sup> mise au point par l'Institut de l'élevage, en lien avec les Chambres d'agriculture et les contrôles laitiers. Toutes les charges sont rapportées aux 1 000 litres de lait produit, qu'il soit vendu en laiterie ou vendu sous forme de fromages. Les contours de l'atelier caprin incluent la production de lait ou de fromages, l'élevage des chevrettes, la production fourragère et la production de céréales autoconsommées par les caprins. Les charges supplétives (\*) sont calculées pour rémunérer les facteurs de production que l'exploitant met à disposition de son entreprise : les terres en propriété, les capitaux propres et le travail que les exploitants consacrent à l'atelier. Pour les analyses collectives et l'élaboration de références, celui-ci est par convention estimé à 2,0 SMIC brut par UMO.

**Tableau 4. Coût de production de l'atelier caprin [/ 1 000 litres de lait de chèvre produits]**

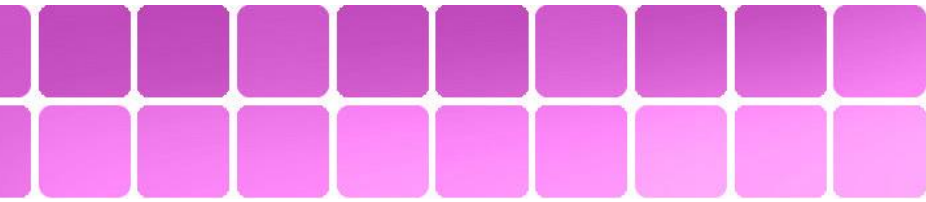
Source : projet BioRéférences, campagne 2018

		Fromagers		Livreurs	
		2018	Evol 2017 - 2018 [éch. constant]	2018	Evol 2017 - 2018 [éch. constant]
<i>Nombre d'exploitations</i>		8	7	4	4
Volume produit par la main-d'œuvre rémunérée [litres/UMO]		18 047	-12%	87 635	-2%
CHARGES	Coût de l'alimentation [€/1 000 litres]	383	+28%	395	+2%
	dont alimentation achetée [€/1 000 litres]	354	+35%	377	+1%
	dont approvisionnement des surfaces [€/1 000 litres]	29	-27%	19	+31%
	Frais d'élevage (dont frais transfo. et com.) [€/1 000 litres]	411	+27%	98	+24%
	Mécanisation [€/1 000 litres]	454	+15%	248	+5%
	Bâtiments et installations [€/1 000 litres]	423	+19%	105	+9%
	Frais divers de gestion [€/1 000 litres]	272	+14%	94	-2%
	Foncier et Capital [€/1 000 litres]	166	+24%	100	+10%
Salaires et Travail exploitant [€/1 000 litres]		1 921	+10%	495	-3%
<b>Coût de production de l'atelier caprin [€/1 000 litres]</b>		<b>4 030</b>	<b>+16%</b>	<b>1 535</b>	<b>+3%</b>
PRODUITS	Produit lait [€/1 000 litres]	2 713	+13%	946	+2%
	Produit viande [€/1 000 litres]	14		26	
	Autres produits [€/1 000 litres]	93		14	
	Aides [€/1 000 litres]	586	+19%	328	=
<b>Produits de l'atelier caprin [€/1 000 litres]</b>		<b>3 405</b>	<b>+11%</b>	<b>1 315</b>	<b>+3%</b>
Rémunération du travail yc main d'œuvre salariée permise par le produit [nombre de SMIC/UMO]		1,29	-24%	1,20	-8%
Rémunération du travail yc main d'œuvre salariée permise par le produit [€/1 000 litres]		1 296	-3%	275	-6%
Nombre d'élevages à plus de 2 SMIC/UMO		1		1	

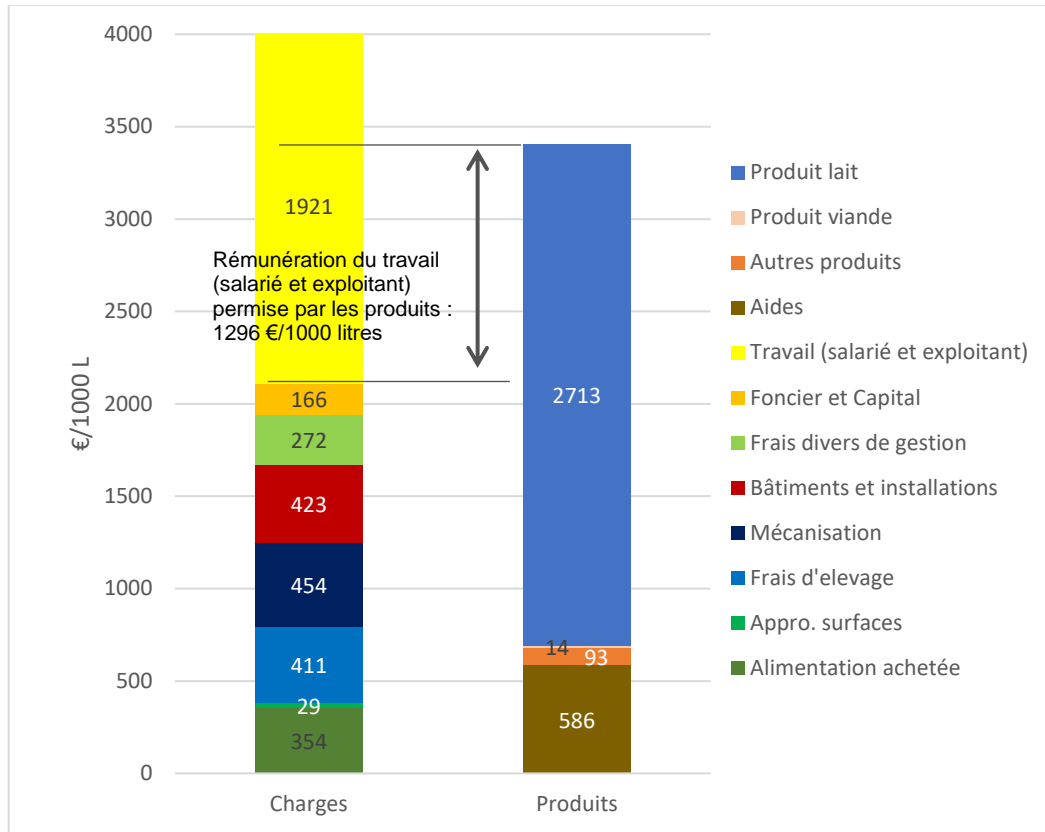
Pour les fromagers, la baisse de la rémunération s'explique par 2 facteurs concomitants : une baisse de la production (litres / UMO) et une hausse des charges alimentaires, notamment achetées. La baisse pour les systèmes laitiers est moindre.

<sup>1</sup> Pour en savoir plus : <http://idele.fr/services/publication/idelesolr/recommends/calculer-le-cout-de-production-en-elevage-caprin-laitier-et-fromager.html>



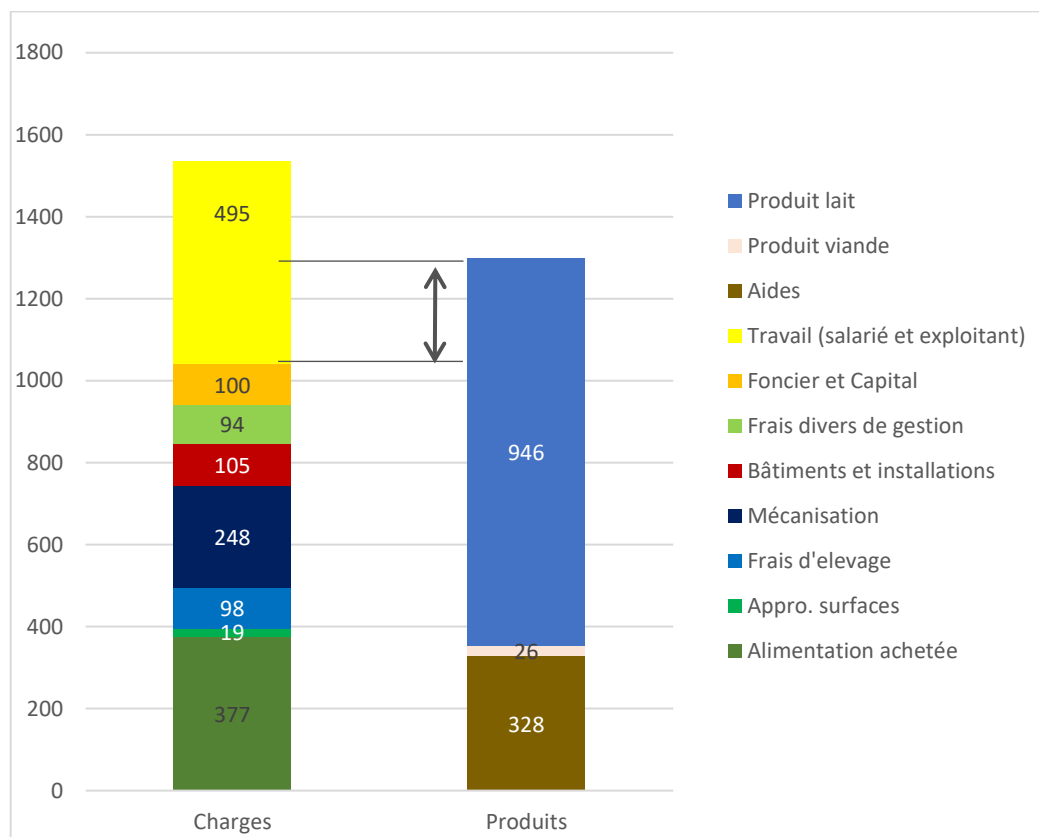


**Figure 7. Coût de production moyen de l'atelier caprin fromager [ /1 000 litres de lait de chèvre produits]**  
Source : projet BioRéférences, campagne 2018



**Figure 8. Coût de production moyen de l'atelier caprin livreur [€/1 000 litres de lait de chèvre produits]**

Source : projet BioRéférences, campagne 2018



Pour les exploitations fromagères, le coût de production est relativement élevé compte tenu du faible volume produit : 4 030 €/1000 litres produits. Chez les livreurs, produisant un volume de lait plus important, le coût de production est plus dilué et s'élève à 1 535 €/1000 litres produits.

Pour les mêmes raisons, la charge liée au travail constitue une part plus importante du coût de production pour les fromagers auquel il faut ajouter le travail de transformation et de vente. Enfin, l'alimentation achetée est une charge importante chez les livreurs, compte tenu des objectifs de productivité laitière généralement plus élevés.

Pour tenir compte de la variabilité de la composition de la main d'œuvre dans les exploitations suivies (présence de main d'œuvre salariée ou non), la rémunération du travail permise par le produit indiquée ici correspond à la rémunération de toute la main d'œuvre, exploitante et salariée.

Pour les élevages fromagers, la rémunération du travail permise par le produit de l'atelier caprin s'étend de 0,7 à 3,87 SMIC/UMO pour une moyenne de 1,3 SMIC/UMO.

Pour les livreurs, cette rémunération permise par le produit de l'atelier caprin s'étend de 0,76 à 3.08 SMIC/UMO pour une moyenne de 1,27 SMIC/UMO.



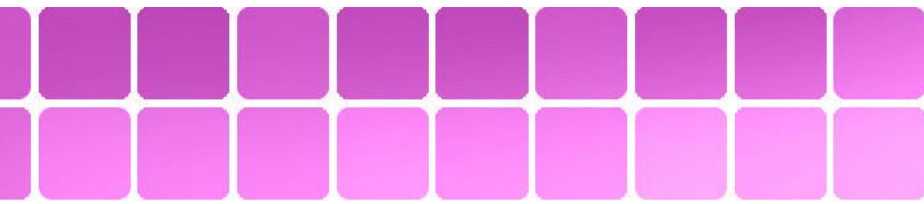
#### 4. Conclusion

L'analyse du petit échantillon présentée ici s'illustre en plus par une forte hétérogénéité dans les systèmes suivis et leurs fonctionnements. Les moyennes indiquées cachent une grande variabilité dans les résultats individuels des exploitations suivies. Néanmoins, les revenus dégagés par les exploitations en livraison en agriculture biologique suivies depuis 3 ans se maintiennent.

Dans ces élevages caprins du Massif central en agriculture biologique, les composantes du revenu disponible sont :

- la quantité de lait par UMO, étroitement lié au revenu dégagé par l'exploitation,
- la marge brute dégagée par l'atelier, influencée essentiellement par la productivité par chèvre et les charges d'alimentation, notamment en élevage livreur,
- le niveau d'investissement illustré par le poids des charges de structure.





## LEXIQUE

**Charges opérationnelles** : Sommes des charges variables, liées au volume annuel de l'activité (charges alimentaires, charges de surfaces, charges de transformation et commercialisation, frais d'élevage...)

**Charges de structure** : Ensemble des dépenses fixes, indépendantes du volume de l'activité d'une année à l'autre (charges sociales et salariales, amortissements, entretien des bâtiments et matériels, assurances, EDF...)

**Coût de production** : Coût global de l'activité de l'atelier indépendamment du niveau d'autofinancement ou de propriété des moyens de production ; il correspond à l'approche "comptable" des charges de l'atelier, et comprend trois types de charges : les charges courantes (dépenses de l'exercice ajustées des variations de stocks), l'amortissement du matériel et des bâtiments utilisés pour la production, et des charges dites "supplétives".

**Excédent Brut d'Exploitation [EBE]** : Différence entre le produit et les charges de l'exploitation, hormis les amortissements et les frais financiers

**Marge brute caprine** : Différence entre la valeur de la production de l'atelier caprin (produit brut de l'atelier) et ses charges opérationnelles

**Prix de revient** : Prix de vente nécessaire pour rémunérer la main-d'œuvre et les capitaux propres de l'atelier à un niveau déterminé, compte tenu du montant déjà couvert par ailleurs par les aides et les produits joints.

**Produit brut** : Valeur des biens et services produits au cours d'une campagne et liés aux activités du système de production (vente de produits végétaux, vente de produits animaux, aides d'exploitation...)

**Produit caprin** : Valeur des biens et services produits au cours d'une campagne et liés à l'atelier caprin (vente de lait ou fromages, vente de chevreaux et de chèvres de réforme...)

**Revenu disponible** : Produits brut + produits financiers – charges opérationnelles – charges de structure – charges financières

**Surface Agricole Utile [SAU]** : Ensemble des surfaces utilisées, hors surfaces pastorales

**Surface Fourragère Principale [SFP]** : Ensemble des surfaces fourragères

**Unité Gros Bétail [UGB]** : Unité qui correspond à l'ingestion de 4 750 kg MS de fourrages par an ; en filière caprine une chèvre équivaut à 0,17 UGB caprin

**Unité de Main d'Œuvre [UMO]** : Unité qui correspond à une personne occupée à plein temps sur une exploitation





## CONTACTS FILIERE CAPRINE

### Pôle Agriculture Biologique Massif Central [Coordination générale du projet]

VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont  
89 avenue de l'Europe – BP 35  
63 370 LEMPDES  
Tél/fax : 04 73 98 69 57  
@ : <https://www.poleabmc.org/>  
Contact : Aurélie BELLEIL  
Mail : [abelleil.polebio@gmail.com](mailto:abelleil.polebio@gmail.com)

### APABA

Carrefour de l'agriculture  
12 026 Rodez cedex 9  
Tél / fax : 05 65 68 11 52  
@ : [www.aveyron-bio.fr](http://www.aveyron-bio.fr)  
Contact : Alexandre BANCAREL  
Mail : [filiere@aveyron-bio.fr](mailto:filiere@aveyron-bio.fr)

### Chambre d'agriculture de la Drôme

Maison familiale Quartier Chaumeane  
26 400 DIVAJEU  
Tél : 04 27 46 47 06  
Contact : Christel NAYET  
Mail : [christel.nayet@drome.chambagri.fr](mailto:christel.nayet@drome.chambagri.fr)

### Chambre d'agriculture de la Lozère

4 rue de Briançon  
ZAE St Julien du Gour  
48 400 FLORAC-TROIS RIVIERES  
Tél : 04 66 45 13 58  
@ : [www.lozere.chambagri.fr](http://www.lozere.chambagri.fr)  
Contact : Françoise BOUILLON  
Mail : [francoise.bouillon@lozere.chambagri.fr](mailto:francoise.bouillon@lozere.chambagri.fr)

### Institut de l'élevage

BP 42118  
31 321 CASTANET-TOLOSAN  
Tél : 05 61 75 44 44  
@ : [www.idele.fr](http://www.idele.fr)  
Contact : Catherine DE BOISSIEU  
Mail : [catherine.deboissieu@idele.fr](mailto:catherine.deboissieu@idele.fr)

### Chambre d'agriculture de la Corrèze

Puy-Pinçon Immeuble consulaire Tulle Est  
19 000 TULLE  
Tél : 05 55 21 55 68  
@ : [www.limousin.synagri.com](http://www.limousin.synagri.com)  
Contact : Sylvie DENIS  
Mail : [sylvie.denis@correze.chambagri.fr](mailto:sylvie.denis@correze.chambagri.fr)

### Chambre d'agriculture de la Loire

43 avenue Albert Raimond  
42270 ST PRIEST EN JAREZ  
Tél : 04 77 91 43 02  
@ : [www.terresdeloire.fr](http://www.terresdeloire.fr)  
Contact : Philippe ALLAIX  
Mail : [philippe.allaix@loire.chambagri.fr](mailto:philippe.allaix@loire.chambagri.fr)

### Bio Bourgogne

19, avenue Pierre Larousse  
BP 382  
89006 AUXERRE cedex  
Tél : 03 86 72 92 20  
@ : [www.biobourgogne.fr](http://www.biobourgogne.fr)  
Contact : Aurélie BILLON  
Mail : [aurelie.billon@biobourgogne.org](mailto:aurelie.billon@biobourgogne.org)



## LE PROJET BIOREFERENCES

### Maîtrise d'ouvrage et coordination : Pôle AB Massif Central

VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont / 89 avenue de l'Europe – BP 35 / 63 370 LEMPDES  
Tél/fax : 04 73 98 69 56 / @ : <https://pole-bio-massif-central.org/> / <https://bioreferences.bioetclig.org/>  
Contact : Aurélie BELLEIL - Mail : [abelleil.polebio@gmail.com](mailto:abelleil.polebio@gmail.com)

Les années 2017, 2018 et 2019 du projet BioRéférences sont financées dans le cadre de la Convention de Massif / Massif Central par : l'Etat (FNADT), les Régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Bourgogne-Franche-Comté et le département de la Corrèze. L'action du Pôle AB MC dans BioRéférences est également soutenue par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et a bénéficié de la contribution d'EDF en 2019.



Et avec le soutien du Réseau d'Élevage pour les 6 fermes supplémentaires ajoutées au réseau BioRéférences

